

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-4 et R.211-1 à R.211-8,

Vu le Plan d'Occupation des Sols révisé, approuvé par la délibération du 27 Janvier 2000, mis à jour le 26 mars 2001, modifié le 26 mai 2003 et le 02 juillet 2004 et mis en révision le 05 juillet 2002,

Vu les études générales (faisabilité urbaine et scénario opérationnel) relatives à la requalification du quartier des Champs- Philippe, de la Place de Belgique et du Boulevard National menées par la SEM 92 et le cabinet RDE sur la période 2003-2004,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 02 juillet 2004 relative à l'opération d'aménagement de la partie ouest de la Ville et de développement de l'activité tertiaire délimitant un périmètre d'étude, fixant les objectifs d'aménagement du secteur et les modalités de la concertation ci-annexée,

Vu la délibération du 20 octobre 2004, ci-annexée, par laquelle le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de l'opération d'aménagement de la partie Ouest de la Ville, a confié à la SEM 92 la réalisation de cette opération dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement,

Vu le périmètre d'opération approuvé lors de la séance du Conseil municipal en date du 20 Octobre 2004,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 Septembre 2005 instituant le Droit de Prémption Urbain simple sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant que la ville de La Garenne- Colombes dispose d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 27 janvier 2000, mis à jour le 26 mars 2001, modifié le 26 mai 2003 et le 02 juillet 2004 et mis en révision le 05 juillet 2002,

Considérant que par délibération motivée la commune peut décider d'appliquer le droit de préemption aux aliénations et cessions mentionnées à l'article L. 211-4 du Code de l'Urbanisme sur la totalité ou sur certaines parties du territoire soumis à ce droit,

Considérant que la Ville souhaite aménager et restructurer le secteur ouest de la Ville qui comprend notamment le quartier des Champs- Philippe le boulevard National, la Place de Belgique et ses environs ainsi que le carrefour rue Sartoris- Boulevard de la République,

Considérant que le quartier des Champs- Philippe présente une structure urbaine disqualifiée issue d'une cohabitation entre pavillons anciens sans caractère remarquable, des copropriétés anciennes et dégradées et des ensembles d'habitation neufs et de qualité,

Considérant que le quartier des Champs- Philippe présente un réseau viaire défaillant caractérisé par une voirie en mauvais état et peu adaptée aux fonctions urbaines modernes,

Considérant que ce secteur ne suscite pas de vie de quartier et que la plupart des locaux commerciaux sont vacants,

Considérant que la Place de Belgique constitue dans sa configuration actuelle une forte fracture urbaine



DEPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE

Assemblée de 35 membres
tous en fonction

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Ville de La Garenne-Colombes

Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2005

(convoquée le 8 décembre 2005)

Présents :

Monsieur Philippe JUVIN, Maire-Président.
MM. PERREE, HERVO, Mme MARGARIA, M. CHAILLET, Mme LABROUSSE,
M. EMEURY, Mme ROUSSILLON, MM. HOUTART, de BOUTRAY, Adjointes au Maire.
Mme KAMINSKI, M. GRAUX, Mmes VAUSSOUÉ, KALFON (à partir de 20 h 14),
M. DRANSART (à partir de 19 h 10), Mmes BONNET (à partir de 19 h 27),
VINGERING, LIORET, M. CAUDMONT, Mmes SIMOES, de BELLABRE, MANGEARD,
M. MACE, Mme PETRINI, MM. BILLARD, ROBAIL, Mme RAIMBAULT, Conseillers
municipaux.

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKI

| | | | |
|------------------------|-----------------------|--------------------|---|
| Excusés avec pouvoir : | M. ZBAR | donne délégation à | M. GRAUX |
| | Mme KALFON | donne délégation à | Mme VINGERING (jusqu'à son entrée en séance à 20 h 14) |
| | M. DRANSART | donne délégation à | M. CAUDMONT (jusqu'à son entrée en séance à 19 h 10) |
| | Mme BONNET | donne délégation à | M. PERREE (jusqu'à son entrée en séance à 19 h 27) |
| | Mme KADA | donne délégation à | Mme LABROUSSE |
| | M. BALLIN | donne délégation à | Mme LIORET |
| | M. DUBOIS | donne délégation à | Mme de BELLABRE |
| | Mme STEHLE | donne délégation à | Mme MANGEARD |
| | M. DUVERGER-CHATELLET | donne délégation à | M. MACE |
| | M. BOURDIER | donne délégation à | M. ROBAIL |

Absente : Mme HERRMANN

(Texte au verso)

ainsi qu'un élément de déstructuration urbaine du fait notamment de son intense trafic routier, de ses traversées piétonnes difficiles et de sa surface totale,

Considérant que la place de Belgique et ses environs ont ainsi perdu leur centralité et qu'ils doivent devenir à terme une véritable référence urbaine,

Considérant que le boulevard National fait l'objet d'un élargissement côté pair en vue du prolongement du tramway T2 et que la Ville souhaite réaménager les délaissés,

Considérant que la Ville souhaite reconstituer un front bâti à travers l'implantation d'activités à vocation économique sur le boulevard National le long de l'avenue Barrilliet avec un retour sur la rue des Fauvelles,

Considérant que le carrefour Sartoris-République ne présente pas d'homogénéité d'un point de vue urbanistique,

Considérant que la Ville s'est donc fixée les objectifs d'aménagement suivants : aménager une vitrine économique moderne et attractive dans le prolongement du quartier d'affaire de la Défense, redessiner une nouvelle armature urbaine dans la partie ouest de la ville, inscrire l'ouest de la ville dans une nouvelle dynamique résidentielle et permettre le retour d'une véritable vie de quartier, assurer la mixité sociale, créer des équipements publics modernes et adaptés aux besoins des nouveaux habitants, créer des espaces verts de qualité,

Considérant que pour réaliser les objectifs susvisés et ainsi mettre en œuvre le projet urbain de restructuration de la partie ouest de la Ville, elle doit s'assurer d'une parfaite maîtrise foncière des terrains à acquérir et à aménager sur l'ensemble du périmètre annexé à la présente délibération,

Considérant notamment que l'essentiel des lots de copropriétés concernés par le projet sont situés dans des immeubles de plus de dix ans, sur les rues suivantes particulièrement : le boulevard National, la rue Veuve Lacroix, la rue Jules Ferry, la rue Pasteur, la rue des Fauvelles, la place de Belgique, la rue du Renard.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Article 1^{er} :** Décide d'instituer le Droit de Prémption Urbain Renforcé pour l'ensemble des aliénations et cessions mentionnées à l'article L. 211-4 du Code de l'urbanisme, conformément au périmètre annexé.
- Article 3 :** La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.
- Article 4 :** La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et de l'accomplissement des formalités de publicité susvisées.
- Article 4 :** Une copie de la délibération sera transmise:
- à Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux
 - au Conseil supérieur du notariat
 - à la Chambre départementale des notaires
 - aux Barreaux constitués près du Tribunal de grande instance de Nanterre et au greffe du Tribunal de Grande Instance de Nanterre



DEPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE

Assemblée de 35 membres
tous en fonction

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Ville de La Garenne-Colombes

Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2005

(convoquée le 8 décembre 2005)

Présents :

Monsieur Philippe JUVIN, Maire-Président.
MM. PERREE, HERVO, Mme MARGARIA, M. CHAILLET, Mme LABROUSSE,
M. EMEURY, Mme ROUSSILLON, MM. HOUTART, de BOUTRAY, Adjoint au Maire.
Mme KAMINSKI, M. GRAUX, Mmes VAUSSOUÉ, KALFON (à partir de 20 h 14),
M. DRANSART (à partir de 19 h 10), Mmes BONNET (à partir de 19 h 27),
VINGERING, LIORET, M. CAUDMONT, Mmes SIMOES, de BELLABRE, MANGEARD,
M. MACE, Mme PETRINI, MM. BILLARD, ROBAIL, Mme RAIMBAULT, Conseillers
municipaux.

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKI

| | | | |
|------------------------|-----------------------|--------------------|---|
| Excusés avec pouvoir : | M. ZBAR | donne délégation à | M. GRAUX |
| | Mme KALFON | donne délégation à | Mme VINGERING (jusqu'à son entrée en séance à 20 h 14) |
| | M. DRANSART | donne délégation à | M. CAUDMONT (jusqu'à son entrée en séance à 19 h 10) |
| | Mme BONNET | donne délégation à | M. PERREE (jusqu'à son entrée en séance à 19 h 27) |
| | Mme KADA | donne délégation à | Mme LABROUSSE |
| | M. BALLIN | donne délégation à | Mme LIORET |
| | M. DUBOIS | donne délégation à | Mme de BELLABRE |
| | Mme STEHLE | donne délégation à | Mme MANGEARD |
| | M. DUVERGER-CHATELLET | donne délégation à | M. MACE |
| | M. BOURDIER | donne délégation à | M. ROBAIL |

Absente : Mme HERRMANN

(Texte au verso)

Article 5 :

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en Mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme.

Article 6 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Et suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature]

ACCUSÉ DE RÉCEPTION de la
Préfecture des Hauts-de-Seine
du 30/12/05

Publié le : 09/01/06
Notifié le : _____

Mention certifiant le caractère exécutoire de
l'acte et des annexes, en application des
lois du 2 mars et du 22 juillet 1982.

Délai de recours devant
le Tribunal Administratif :
2 mois à compter de la date
de notification ou de
publication



DEPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE

Assemblée de 35 membres
tous en fonction

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Ville de La Garenne-Colombes

Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2005

(convoquée le 8 décembre 2005)

Présents :

Monsieur Philippe JUVIN, Maire-Président.
MM. PERREE, HERVO, Mme MARGARIA, M. CHAILLET, Mme LABROUSSE,
M. EMEURY, Mme ROUSSILLON, MM. HOUTART, de BOUTRAY, Adjoint au Maire.
Mme KAMINSKI, M. GRAUX, Mmes VAUSSOUE, KALFON (à partir de 20 h 14),
M. DRANSART (à partir de 19 h 10), Mmes BONNET (à partir de 19 h 27),
VINGERING, LIORET, M. CAUDMONT, Mmes SIMOES, de BELLABRE, MANGEARD,
M. MACE, Mme PETRINI, MM. BILLARD, ROBAIL, Mme RAIMBAULT, Conseillers
municipaux.

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKI

| | | | |
|------------------------|-----------------------|--------------------|---|
| Excusés avec pouvoir : | M. ZBAR | donne délégation à | M. GRAUX |
| | Mme KALFON | donne délégation à | Mme VINGERING (jusqu'à son entrée en séance à 20 h 14) |
| | M. DRANSART | donne délégation à | M. CAUDMONT (jusqu'à son entrée en séance à 19 h 10) |
| | Mme BONNET | donne délégation à | M. PERREE (jusqu'à son entrée en séance à 19 h 27) |
| | Mme KADA | donne délégation à | Mme LABROUSSE |
| | M. BALLIN | donne délégation à | Mme LIORET |
| | M. DUBOIS | donne délégation à | Mme de BELLABRE |
| | Mme STEHLE | donne délégation à | Mme MANGEARD |
| | M. DUVERGER-CHATELLET | donne délégation à | M. MACE |
| | M. BOURDIER | donne délégation à | M. ROBAIL |

Absente : Mme HERRMANN

(Texte au verso)